

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric Le Meur, Maire.

Secrétaire de séance : Yannick Hocquigny

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025.

Objet : Approbation des comptes de gestion 2025

Madame Foucher Nathalie, Inspecteur principale des Finances Publiques, a fourni à l'assemblée les comptes de gestion 2025 pour la commune et le lotissement communal.

Le Maire présente les chiffres.

1- Budget communal

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à la somme de 502 811,99 € et les recettes à la somme de 604 189,89 €. L'excédent de fonctionnement est de 101 377,90 € pour l'année 2025.

En investissement, les dépenses s'élèvent à la somme de 143 182,40 € tandis que les recettes s'élèvent à la somme de 386 318,37 €. Compte tenu du résultat antérieur reporté (- 329 282,92 €) le déficit d'investissement pour l'année 2025 est de 86 146,95 €.

En restes à réaliser, il n'y a pas de dépenses et les recettes s'élèvent à 17 850,00 €.

Le déficit total d'investissement 2025 s'élève donc à la somme de 68 296,95 €.

2- Budget du lotissement

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à la somme de 24 909,62 € et les recettes à la somme de 8 200,00 €. Compte tenu du résultat antérieur reporté (+ 30 724,56 €), le résultat de fonctionnement 2025 est de 14 014,94 €.

En investissement, les dépenses sont de 0,00 € et les recettes s'élèvent à la somme de 13 368,54 €. Compte tenu du résultat antérieur reporté (- 31 108,22 €), le déficit d'investissement 2025 est de 17 739,68 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion 2025 de la commune et du lotissement communal.

Objet : Approbation des comptes administratifs 2025

Le Maire présente les chiffres des comptes administratifs de la commune et du lotissement communal, il a indiqué qu'ils étaient en concordance avec les comptes de gestion. Le Maire se retire, la présidence est assurée par Christian Hervé ayant été élu par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les comptes administratifs 2025 de la commune et du lotissement communal.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal les affectations suivantes :

1- Budget communal

► Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2025 : 101 377,90 €

Résultat reporté 2024 : 0,00 €

Le résultat à affecter est de **101 377,90 €**

► Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2025 : 243 135,97 €

Résultat reporté 2024 : - 329 282,92 €

Résultat cumulé d'investissement : - 86 146,95 €

Solde des restes à réaliser : 17 850,00 €

Le résultat est de **- 68 296,95 €**

► Affectation des résultats :

En investissement, R 1068 : 68 296,95 €

En report de fonctionnement, R 002 : 33 080,95 €

Constatant l'excédent de fonctionnement de 101 377,90 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter 68 296,95 € en investissement à l'article R 1068 afin de combler le besoin de financement et de reporter en recette de fonctionnement l'excédent de 33 080,95 €.

2- Budget du lotissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents l'affectation suivante :

► Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2025 : - 16 709,62 €

Résultat reporté 2024 : 30 724,56 €

Le résultat à affecter est de **14 014,94 €**

► Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2025 : 13 368,54 €

Résultat reporté 2024 : - 31 108,22 €

Le résultat à affecter est de **- 17 739,68 €**

► Affectation du résultat :

En report de fonctionnement, R 002 : 14 014,94 €

Questions diverses

- Monsieur Le Maire indique qu'il a reçu un courrier du SDIS pour informer que grâce à la forte participation des communes des Côtes d'Armor en faveur du Fonds de concours du parc roulant, cela a permis de financer l'acquisition de 9 véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV), pour un montant de 960 000 €.

La séance est levée à dix-neuf heures et cinquante minutes.